

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DELIVRANT UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de VOLNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 113-2,

Vu la demande d'autorisation de voirie de l'entreprise Mickael PAETZOL, demeurant à Chassagne Montrachet (Côte d'Or), 1, Route du Haut du Champs en date du 10 novembre 2023 pour effectuer des travaux de mise en bouteille au Domaine Joseph VOILLOT, au **1, rue de la Tour** à Volnay,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. L'entreprise Mickael PAETZOL est autorisée à installer son camion de mise en bouteille sur la chaussée au droit de l'immeuble sis 1 Rue de la Tour à Volnay pour effectuer des travaux de mise en bouteille **du 27 au 29 novembre 2023 inclus.**

Article 2. - L'entreprise Mickael PAETZOL devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des passants et des automobilistes. Elle devra en particulier installer la signalisation réglementaire de ce chantier.

L'entreprise Mickael PAETZOL sera responsable des accidents qui pourraient survenir du fait d'un défaut d'application des mesures de sécurité précitées.

Article 3. - Dès la fin du chantier, l'entreprise Mickael PAETZOL évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

La présente autorisation est donnée à titre précaire et révocable, et sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur.

Fait à Volnay, le 23 novembre 2023

Le Maire,

Pascal BOULEY



Acte rendu exécutoire
Après publication et notification
Le